

Genève, le 4 août 2017

## **« Quenelle » devant la synagogue de Genève : la CICAD salue la décision du Tribunal fédéral**

Le Tribunal fédéral a confirmé hier la condamnation pour discrimination raciale d'un homme qui avait effectué avec deux acolytes le geste de la « quenelle » en 2013 devant la synagogue Beit Yaakov à Genève. Par cette décision le Tribunal fédéral clôt définitivement cette affaire, quatre ans après les faits.

Dans cette même affaire, la cour de justice de Genève avait conclu que ladite « quenelle » devant la synagogue constituait une manifestation d'antisémitisme, véhiculant un message obscène, rabaisant et discriminatoire à l'encontre des personnes de confession juive.

Pour rappel, la CICAD s'était mobilisée en 2013 en dénonçant le cas auprès du Parquet genevois, considérant que le caractère antisémite de cette opération était sans ambiguïté.

La CICAD salue la décision sage et clairvoyante du Tribunal fédéral. Un signal fort envoyé à tous les propagandistes de haine antisémite qui pensent pouvoir agir en toute impunité en employant ce geste.

---

### **Contact presse**

CICAD

Alain Bruno Lévy – Président

Tél.: + 41 22 703 4 703 – [president@cicad.ch](mailto:president@cicad.ch)